

CONSEIL MUNICIPAL de Saint Geniès

SEANCE DU 17 Novembre 2022

Nomination du secrétaire de séance : Samuel Brouzès

Approbation du compte rendu du 06/10/2022 à l'unanimité.

Absent :

Excusés : Nicolas Granger (procuration à Anthony Le Follic), Charles Molina (procuration à Olivier Fournier), Céline Duthoit (procuration à Murielle Sardan)

01 – Logements – Contrat Adil sur à partir du 01/01/2023

Vu la délibération n°08 du 15 Octobre 2020 autorisant la signature de la convention ADIL Sûr, Monsieur le Maire rappelle au conseil la convention signée avec l'ADIL (Agence départementale de l'Information sur Logement) afin qu'ils puissent nous aider sur la gestion du logement actuel et des logements futurs (rédaction des fiches de demande, des baux, des états des lieux ; calcul du montant des APL en lien avec la CAF ; révision légale...) moyennant un coût annuel d'environ 2.5% du montant des loyers.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, AUTORISE M. le Maire à signer la convention ADIL Sûr et l'ensemble des documents afférents à cette décision.

02 – Annule et Remplace délibération du 05/05/2022 et du 11/08/2022 – Adressage – dénomination des voies

Vu le projet d'adressage en cours sur la commune,

Mr le Maire rappelle au conseil qu'il lui appartient de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité DECIDE la création des voies libellées suivantes :

Aire du Lavoir	Impasse de Beaugarry	Impasse des Écureuils
Allée de la Bennerie	Impasse de Bel Arbre	Impasse de la Fargette
Chemin de l'Habit	Impasse de Cancelet	Impasse de la Font d'Albran
Chemin des Grèzes	Impasse de Combetenergue	Impasse de la Forêt
Chemin des Moulins	Impasse de Grange Neuve	Impasse de la Genèbre
Chemin du Bon Retour	Impasse de Kalou	Impasse de la Gournerie
Chemin du Séchoir	Impasse de Maisonneuve	Impasse de Lalmède
Chemin Grand Bois	Impasse de la Brousse	Impasse de la Maçonne
Impasse aux Herbes	Impasse de la Châtaigneraie	Impasse de la Mouynarie
Impasse Bellevue	Impasse de la Combe	Impasse de la Noyeraie
Impasse Brillant	Impasse de la Croze de	Impasse de la Palombière
Impasse Croix de la Borie	Leygue	Impasse de la Plaine
Impasse de Bastelage	Impasse de la Cuma	Impasse de Lascot

Impasse de la Terre Pure	Impasse des Vergnes	Impasse du Vallon
Impasse de la Tour	Impasse du Baricot	Impasse Soleilho
Impasse de la Truffière	Impasse du Blanchet	Place de la Libération
Impasse de la Vieille Bastide	Impasse du Bois Joli	Place de l'Église
Impasse de la Vignasse	Impasse du Bos Crompas	Place du Foirail
Impasse de la Vigne	Impasse du Bourdet	Route d'Archignac
Impasse de Mabouie	Impasse du Bousticar	Route de Bourriquet
Impasse des 3 Cabanes	Impasse du Breuil	Route de Canteloube
Impasse des Abeilles	Impasse du Breuil du	Route de Carol
<i>Impasse des Acacias</i>	Bourdet	Route de Fages
Impasse des Bois	Impasse du Champ de la	Route de Fénelon
Impasse des Bornettes	Vigne	Route de Francis
Impasse des Brandières	Impasse du Clos	Route de la Blageonnie
Impasse des Broussettes	Impasse du Clos de Carol	Route de la Boétie
Impasse des Bruges	Impasse du Clos des Chênes	Route de la Borne 120
Impasse des Buddleias	Impasse du Clos du Pinsou	Route de la Boudie
Impasse des Buis	Impasse du Clos Lassal	Route de la Bouquerie
Impasse des Buissons	Impasse du Communal	Route de la Chapelle
Impasse des Cèdres	Impasse du Coteau	Aubareil
Impasse des Champs	Impasse du Garry	Route de la Chironde
Impasse des Chevreuils	Impasse du Manoir	<i>Route de la Croix Bastide</i>
Impasse des Étangs	Impasse du Mazeau	Route de la Doinie
Impasse des Etangs de la	Impasse du Méjat	Route de la Fargeonnerie
croix	Impasse du Montant de	Route de la Fissandie
Impasse des Farges	Fages	Route de la Gare
Impasse des Genestes	Impasse du Pech Berti	Route de la Mérelie
Impasse des Glaïeuls	Impasse du Pech d'Albet	Route de la Petite Cassagne
Impasse des Granges	Impasse du Pech de Diane	Route de la Peyrière
Impasse des Grives	<i>Impasse du Petit Pech</i>	Route de la Pomparie
Impasse des Hirondelles	Impasse du Pinsou	Route de Lascaux
Impasse de Sireyjol	Impasse du Plateau	Route de la Truffe
Impasse des Mésanges	Impasse du Rieu	Route de la Vallée des
Impasse des Noisetiers	Impasse du Rouchou	Beunes
Impasse des Noyers	Impasse du Rouchou Haut	Route de Plamont
Impasse des Pierres Blondes	Impasse du Rozel	Route de Saint Crépin
Impasse des sources	Impasse du Souqual	Route de Saint Dramond
Impasse des Tuillières	Impasse du Tilleul	Route des Artisans

Route des Garrigues	Route du Moulin de	Rue du Cheylard
Route des Lauzes	Lavergne	Rue du Haut Barry
Route de Tremouille	Route du Pech	Rue du Péchal
Route de Vialard	Route du Pont de Beune	Rue du Pigeonnier
Route d'Hyronde	Route du Poujol	Rue Professeur Pierre
Route du Bois de Gilet	Route du Vieux Four	Denoix
Route du Chaffour	Rue de la Fontaine du	Rue du Pré des Combes
Route du Château de	Bourg	Rue du Raidillon
Pelvezey	Rue de la Liberté	Ruelle du Figuier
	Rue des Entrepôts	Ruelle Jean Paul Goujon

03 – Participation d'Archignac / Paulin / Jayac aux frais de fonctionnement de l'école – Année scolaire 2021/2022

Monsieur le Maire indique que, pour l'année scolaire 2021/2022, les dépenses de fonctionnement de l'école se sont élevées à 890.93 € par enfant.

Il précise que 38 élèves sont domiciliés sur la Commune d'Archignac, 2 élèves sur la Commune de Paulin et 1 élève sur la commune de Jayac.

La commune de St Geniès, dès la rentrée scolaire de Septembre 2019, a mis en place la nouvelle tarification modulée pour les transports scolaires et avance la part communale pour les enfants d'Archignac et de Paulin. Il est donc nécessaire de rajouter cette part sur le remboursement des communes.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, sollicite le versement des participations suivantes :

- Archignac :
 - o 32 518.94€ pour les frais de scolarité
 - o 661.50€ pour la part des transports scolaires
- Paulin :
 - o 1781.86€ pour les frais de scolarité
 - o 120.00€ pour la part des transports scolaires
- Jayac
 - o 890.93€ pour les frais de scolarité

04 – Personnel – création poste et modification tableau de personnel

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'apporter les modifications suivantes au tableau des emplois communaux :

- création d'un poste d'Adjoint administratif territorial à temps complet avec effet au 1^{er} Janvier 2023 pour le poste d'agent administratif

-Suppression d'un poste de Rédacteur à temps non complet (20h)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, VALIDE la modification du tableau des emplois communaux.

05 – Réaménagement secrétariat de Mairie – Avant-Projet Sommaire

Vu la délibération n°05 du 17 Juillet 2022 actant la décision de réaménager le secrétariat de Mairie et de retenir la 2^o version,

Mr le Maire présente au conseil l'Avant-Projet sommaire proposé par l'architecte Patrick Froidefond.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité valide l'Avant-Projet sommaire.

06 – Nomination correspondant incendie et secours

Vu l'article 13 de la loi n°2021-1520 du 25 Novembre 2021 dite loi « Matras »,

Vu l'article D731-14 du code de la sécurité intérieure issu du décret 2022-1091 du 29 Juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseil municipal correspondant incendie et secours,

M. le Maire demande au conseil de nommer un correspondant incendie et secours au sein de l'assemblée. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la nomination de Anthony LE FOLLIC en tant que correspondant incendie et secours.

07 – Budget Principal – Décisions modificatives

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre les décisions modificatives suivantes :

- liée aux travaux dans l'ancien vestiaire :
Inv D – 2135 – Installations générales + 14 000€
Inv D – 2138 – Autres bâtiments publics - 14 000€
- liée au remboursement ligne de trésorerie :
Inv D - 1641 – Capital + 181 410€
Inv D – 1388 – Autres subventions +181 410€
Fonct D – 66111 – Intérêts d'emprunt +1 590€
Fonct D – 022 – Dépenses imprévues - 1 590€

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, donne son approbation pour ces 2 décisions modificatives.

QUESTIONS DIVERSES

- Conseil Municipal Junior : cinq candidats – Pas d'élection donc nomination directe au CMJ. Première réunion en décembre 2022
- Eclairage de Noël : décision à l'unanimité de les allumer du 15/12/22 au 03/01/23 et de mettre les guirlandes non raccordées à l'éclairage public aux mêmes horaires
- Proposition d'achat d'une maison dans le bourg : validation à la majorité pour mandater l'EPF pour l'achat
- Organisation du marché de Noël du 11/12/2022 – Validation de l'affiche
- Commission Attribution des logements : Lundi 05 Décembre à 17h
- Personnel : fin du contrat PEC le 28/02/2023 – décision à l'unanimité de ne pas renouveler
- Rando quad du 19/03/2023- demande autorisation de passage : oui à la majorité mais aux conditions de remise en état des chemins après passage et qu'en cas d'épisode de grippe aviaire, modification du parcours.
- Présentation du devis de réparation des cloisons de la salle des fêtes (3840€ HT) : validé à l'unanimité
- Demande de Mme Polloni de disposer d'un local pour son projet de lieu parents enfants : proposition temporaire d'utiliser la salle de l'amitié du lundi au jeudi suivant cours de peinture
- Vol des locaux techniques du 10/11/2022 : préjudice chiffré à 63000€. Dossier déposé à l'assurance. Matériel à renouveler.
- Demande d'emplacement pour un food truck : oui à la majorité mais que lundi ou jeudi
- Relance du CD24 pour inscription Villes et Villages fleuris : Non à l'unanimité
- Distribution agendas 2024 : peut être envisagé qu'un mémo fait en interne
- Présentation de la solution mobilités Atchoum par Marion Chaput : validation à l'unanimité du conseil pour adhérer
- Dossier Chaudière biomasse pour les écoles : possibilité d'un financement DSIL en plus de l'ADEME mais projet à ficeler pour le conseil du mois de décembre
- Jeremy Lespinasse annonce au conseil le contact qu'il a avec un couple qui souhaite s'installer en maraîchage bio en collaboration avec la chambre d'agriculture. Seul bémol, leur trouver un logement.
- Réunion de travail PLUi : Le 05/12/2022 à 14h

Prochaine Réunion : Jeudi 08 Décembre 2022 à 20h30